



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 février 2012, à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement;

AUTRES PRÉSENCES :

M. Jacques Rioux, Directeur d'arrondissement
Mme Marie-Thérèse Stephen, Directrice des affaires publiques et du greffe et
Secrétaire d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h et se termine à 19 h 4.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 4. Aucune question n'a été posée par les membres du conseil.

10.02

CA12 12019

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 février 2012

Il est proposé par Michelle Di Genova Zammit

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 février 2012, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

10.03

CA12 12020

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 janvier 2012

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le procès verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 17 janvier 2012, à 19 h, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

CA12 12021

Accorder une contribution financière de 12 500 \$ à l'organisme Opération Surveillance Anjou (OSA) pour le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem) pour l'année 2012 et approuver le projet de convention à cette fin

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 12 500 \$ à l'organisme Opération surveillance Anjou (OSA) dans le cadre du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem);

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal — Arrondissement d'Anjou et l'organisme Opération surveillance Anjou (OSA), selon les modalités et conditions stipulées audit projet joint au sommaire décisionnel numéro 1120556002 endossé par M^{me} Hélène Bouchard, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social;

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est entièrement couverte par la Ville centrale.

ADOPTÉE

20.01 1120556002

CA12 12022

Adjudication du contrat 2012-01, relatif au réaménagement du rez-de-chaussée et de la façade du chalet Roger-Rousseau

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 360 691,94 \$ taxes incluses, pour l'exécution des travaux du contrat numéro 2012-01, relatif au réaménagement du rez-de-chaussée et de la façade du chalet Roger-Rousseau, comprenant toutes les dépenses incidentes;

D'adjuger à la compagnie Merlain Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission datée du 25 janvier 2012, soit au montant total approximatif de 360 691,94 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2012-01;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 CTA1122060001

CA12 12023

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le contrat 2012-02 pour des services professionnels relatifs à la préparation des plans, devis, appel d'offres et surveillance des travaux de rénovation à l'édifice situé aux 7760 à 7840 boulevard Métropolitain Est

Il est proposé par Michelle Di Genova Zammit

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser le lancement de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2012-02, pour des services professionnels relatifs à la préparation des plans, du devis et de l'appel d'offres, ainsi qu'à la surveillance des travaux de rénovation à l'édifice situé aux 7760 à 7840 du boulevard Métropolitain Est;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 CTA1123327005

CA12 12024

Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation de caméras avec surveillance active au parc Roger-Rousseau

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation de caméras avec surveillance active au parc Roger-Rousseau.

ADOPTÉE

20.04 1123557003

CA12 12025

Approuver des projets de baux à intervenir avec la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-d'Anjou et le Centre d'achats Joseph-Renaud Anjou (2010) pour la location de divers locaux aux fins de relocalisation temporaire d'organismes angevins

Il est proposé par Michelle Di Genova Zammit

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver les projets de baux par lesquels la Ville de Montréal – Arrondissement d'Anjou loue de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-d'Anjou et du Centre d'achats Joseph Renaud-Anjou (2010), les locaux identifiés ci-après, aux fins de relocalisation temporaire d'organismes angevins, le tout, selon les termes et conditions prévus auxdits projets joints au sommaire décisionnel 1120556001 endossé par Mme Hélène Bouchard, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social, à savoir :

Locateur :	Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-d'Anjou
Période	1 ^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013 (10 mois)
Description du local :	espace au sous-sol de l'immeuble situé au 8200, place de l'Église
Loyer mensuel :	1 770 \$ par mois, taxes incluses
Total de la dépense :	17 700 \$, taxes incluses
Au bénéfice de :	Eveil musical d'Anjou

Locateur :	Centre d'achats Joseph Renaud-Anjou (2010)
Période	1 ^{er} avril 2012 au 31 mai 2013 (14 mois)
Description du local :	Locaux 205 et 207 (en partie) de l'immeuble situé au 6830, boulevard Joseph-Renaud
Loyer mensuel :	1 812,04 \$, plus taxes
Total de la dépense :	25 368,56 \$, plus taxes
Au bénéfice de :	Carrefour Solidarité Anjou

Locateur : Centre d'achats Joseph Renaud-Anjou (2010)
Période 1^{er} avril 2012 au 31 mai 2013 (14 mois)
Description du local : Locaux 215 et 207 (en partie) de l'immeuble situé au 6830, boulevard Joseph-Renaud
Loyer mensuel : 1 287,15 \$, plus taxes
Total de la dépense : 18 020,10 \$ plus taxes
Au bénéfice de : Cercle des fermières d'Anjou

Locateur : Centre d'achats Joseph Renaud-Anjou (2010)
Période 1^{er} avril 2012 au 31 mai 2013 (14 mois)
Description du local : local situé au rez-de chaussée de l'immeuble situé au 8070, boulevard Wilfrid-Pelletier
Loyer mensuel : 2 807,55 \$, plus taxes
Total de la dépense : 39 305,70 \$, plus taxes
Au bénéfice de : Le Carrousel du p'tit monde d'Anjou

À noter que la portion des charges supplémentaires et les frais communs seront ajustés à la fin du terme, taxes en sus;

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement d'Anjou, tous les documents inhérents à ces baux;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 CTA1120556001

CA12 12026

Entériner l'entente intervenue avec le ministère des Transports du Québec relative au déneigement, déglçage et enlèvement de la neige d'une partie du boulevard Henri-Bourassa pour la saison hivernale 2011-2012

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'entériner l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec, et la Ville de Montréal — arrondissement d'Anjou, pour le déneigement, le déglçage et l'enlèvement de la neige du boulevard Henri-Bourassa, direction est, ainsi que des segments des voies de desserte de l'autoroute 25, entre la rue Larrey et le boulevard Henri-Bourassa, incluant les bretelles d'entrée et de sortie, jusqu'à la première date atteinte, soit le 15 avril 2012 inclusivement ou jusqu'à la signature du décret établissant les limites de responsabilité entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec, et ce, aux prix unitaires soumis dans le bordereau des quantités, le tout pour un prix global approximatif de 40 587,17 \$, ainsi qu'aux termes et conditions stipulés au marché portant le numéro 850816303, joint au sommaire décisionnel numéro 1121597001 de M. Réal Lafleur, directeur des Travaux publics;

D'entériner l'autorisation accordée à M. Réal Lafleur, directeur des Travaux publics, à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

20.06 1121597001

CA12 12027

Rapport sur les décisions déléguées pour la période du 1er au 27 janvier 2012 et sur les listes des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois de décembre 2011

Il est proposé par Michelle Di Genova Zammit

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport du directeur d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions prises pour la période du 1^{er} au 27 janvier 2012, ainsi que la liste des bons de commande, des demandes de paiement, ainsi que des virements budgétaires pour la période comptable de décembre 2011.

ADOPTÉE

30.01 1123327006

CA12 12028

Modifier la résolution CA11 12270 du 26 octobre 2011 afin d'autoriser un virement additionnel à l'état des activités d'investissement

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De modifier la résolution numéro CA11 12270, adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 26 octobre 2011, de façon à autoriser un virement additionnel au montant de 57 774,90 \$ provenant du surplus de gestion affecté aux imprévus au poste « affections à l'état des activités d'investissement », portant le virement à un montant total de 139 282,64 \$.

ADOPTÉE

30.02 CTA1123557001

CA12 12029

Résilier les baux pour les locaux occupés par divers locataires de l'immeuble situé aux 7760 à 7840 du boul. Métropolitain Est, et autoriser le directeur d'arrondissement à négocier et à signer des ententes de résiliation de bail

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Michelle Di Genova Zammit

et unanimement résolu :

D'approuver la résiliation des baux des locaux occupés par tous les locataires de l'immeuble situé aux 7760 à 7840 du boulevard Métropolitain Est et d'autoriser le directeur d'arrondissement à négocier des ententes à cette fin;

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal — arrondissement d'Anjou, les ententes de résiliation de bail avec chacun des locataires de l'immeuble concerné.

ADOPTÉE

30.03 1123327004

CA12 12030

Accorder une dérogation mineure, 10501, boulevard Parkway

Attendu la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 janvier 2012;

Attendu que les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, pour le bâtiment industriel situé au 10501 du boulevard Parkway, sur le lot numéro 1 050 667 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que décrit au certificat de localisation préliminaire réalisé par M. François L. Arcand, arpenteur-géomètre, portant le numéro de référence 2011-09-34, afin d'autoriser la marge latérale droite de 5,5 mètres, alors que ledit règlement exige une marge latérale de 7,6 mètres.

ADOPTÉE

40.01 1125365006

CA12 12031

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et accorder des dérogations mineures, 8351, boulevard Yves-Prévost

Attendu la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 janvier 2012;

Attendu que les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Michelle Di Genova Zammit

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement et de construction d'un deuxième étage en partie pour le bâtiment résidentiel situé au 8351 du boulevard Yves-Prévost, sur le lot numéro 1 112 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

D'accorder des dérogations mineures au règlement de zonage numéro RCA 40 pour ledit bâtiment, afin d'autoriser une marge latérale de 1,45 mètres, ainsi qu'un taux de cour arrière de 38 %, alors que ledit règlement exige une marge latérale minimale de 2,15 mètres et un taux de cour arrière minimal de 40 %, le tout, conformément aux plans réalisés par M. Serge Darsigny, T.P. de la firme Plans Design, datés du 18 novembre 2011, ainsi qu'à l'élévation latérale droite – Option B, datée du 21 décembre 2011.

ADOPTÉE

40.02 1125365007

CA12 12032

Accorder une dérogation mineure, 7999 boulevard des Galeries-d'Anjou

Attendu la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 janvier 2012;

Attendu que les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage numéro RCA 40, pour le centre commercial situé au 7999 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur les lots numéros 1 005 100, 1 005 108, 1 005 124 et 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la réduction du nombre de cases de stationnement à 6009, alors que ledit règlement exige 6080 cases, le tout, conformément au plan du futur site de stationnement réalisé par le Groupe Archifin, en date du 15 août 2011, ainsi qu'aux plans des plantations et des aménagements de stationnement préparés par le Groupe Rousseau Lefebvre, datés du 12 août 2011.

ADOPTÉE

40.03 1125365008

CA12 12033

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 10201 à 10291 et 10301 à 10391, rue Renaude-Lapointe, 10000 à 10110, 10200 à 10290 et 10300 à 10390, boulevard Louis-H.-La Fontaine - et demandes de dérogations mineures

Attendu la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 janvier 2012 en regard du plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu la recommandation défavorable émise par ledit comité à cette même réunion en regard des demandes de dérogations mineures;

Attendu que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Michelle Di Genova Zammit

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet soumis pour la modification des façades pour les bâtiments industriels situés aux 10201 à 10291, 10301 à 10391 de la rue Renaude-Lapointe et aux 10000 à 10110, 10200 à 10290, 10300 à 10390 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, sur les lots numéros 1 004 167, 1 004 174, 1 005 909, 1 005 917 et 1 005 931, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par M. Gilles Huot, architecte, datés des 30 décembre 2011 et 10 janvier 2012. Cette approbation est conditionnellement à ce que l'ensemble des élévations latérales pour les bâtiments précités soit recouvert du même matériau que celui utilisé en façade, soit les panneaux architecturaux de béton préfabriqués blancs;

De refuser, pour les immeubles précités, la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro RCA 40 relative à l'utilisation de quatre matériaux de revêtement extérieur pour la rénovation des façades des bâtiments, ledit règlement n'autorisant qu'un maximum de trois matériaux de revêtement extérieur différents sur les murs d'un bâtiment;

De refuser, pour les immeubles précités, la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro RCA 40, relative à l'agrandissement des stationnements en cour avant jusqu'à 2,3 mètres de la ligne avant, selon les plans réalisés par M. Gilles Huot, architecte, en date du 10 janvier 2012 et la proposition paysagère réalisée par la firme La Vie en Vert, architecture de paysage – design urbain, datée du 10 janvier 2012, ledit règlement exigeant une distance minimale de 7,6 mètres de la ligne avant.

ADOPTÉE

40.04 1125365009

CA12 12034

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8200, avenue de Châtillon

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'installation d'enseignes pour le bâtiment situé au 8200 de l'avenue de Châtillon, sur le lot numéro 1 113 646 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiant l'occupant « Banque Nationale », le tout, conformément aux plans préparés par la firme Enseigne Pattison, révisés en date du 19 octobre 2011 ainsi qu'aux plans de l'enseigne au sol daté du 21 juin 2010 et de l'enseigne au mur daté du 29 mars 2011.

ADOPTÉE

40.05 1125365003

CA12 12035

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 5849, avenue des Ormeaux

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction de deux bâtiments résidentiels bi-familiaux d'implantation jumelée situés sur l'avenue des Ormeaux, sur le lot numéro 4 193 258 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout, conformément au plan d'implantation révisé en date du 24 octobre 2011, aux plans des élévations révisés en date du 9 novembre 2011 et aux plans de l'aménagement intérieur révisés en date du 22 mai 2008, réalisés par M. Michel Anastasiu, architecte O.A.Q., ainsi qu'au plan-projet d'implantation réalisé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, sous le numéro 976 de ses minutes et révisé en date du 30 mars 2010.

ADOPTÉE

40.06 1125365004

CA12 12036

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9500, boulevard Parkway

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Michelle Di Genova Zammit

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'installation d'enseigne au sol pour le bâtiment situé au 9500 du boulevard Parkway, sur le lot numéro 1 005 850 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiant les occupants « TJR Télécom » et « Téléfil », le tout, conformément aux plans préparés par la firme Création Kaytech inc. en date du 10 janvier 2012, ainsi qu'au certificat de localisation réalisé par M. Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 15102 de ses minutes, daté du 16 juin 2011.

ADOPTÉE

40.07 1125365005

CA12 12037

Adoption du règlement RCA 40-3, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40)

Attendu qu'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement RCA 40-3, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40) et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu que l'avis de motion M-2011-26 a été donné par le conseiller Michelle Di Genova Zammit à la séance du 6 décembre 2011;

En conséquence;

Il est proposé par Michelle Di Genova Zammit

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 40-3, modifiant le règlement concernant le zonage RCA 40, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.08 1115365013

CA12 12038

Adoption du règlement RCA 45-4, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45)

Attendu qu'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement RCA 45-4, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu que l'avis de motion M-2011-23 a été donné par le conseiller Paul-Yvon Perron à la séance extraordinaire du 28 novembre 2011;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 45-4, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.09 1115365012

M-2012-1

Avis de motion - Règlement RCA 81, autorisant un emprunt au montant de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux dans différents parcs de l'arrondissement d'Anjou

Le conseiller Gilles Beaudry donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera pour étude et adoption, un règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de travaux dans différents parcs de l'arrondissement d'Anjou.

40.10 1123557002

M-2012-2

Avis de motion - Règlement RCA 82, autorisant un emprunt au montant de 150 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovations à la mairie d'arrondissement afin de répondre aux exigences d'accessibilité universelle aux bâtiments municipaux

Le conseiller Andrée Hénault donne avis de motion qu'à une séance subséquente, elle présentera pour étude et adoption, un règlement autorisant un emprunt au montant de 150 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovations à la mairie d'arrondissement afin de répondre aux exigences d'accessibilité universelle aux bâtiments municipaux;

40.11 CTA1123557004

Dépôt de documents

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :

- Compte-rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 27 juin 2011.

60.01 1111597017

- Compte-rendu de la séance publique du comité d'étude des demandes de démolition tenue le 5 décembre 2011.

60.02 1125365001

- Compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 décembre 2011.

60.03 1125365002

CA12 12039

Approuver les recommandations de la réunion du Comité de circulation tenue le 13 décembre 2011

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver les recommandations du comité de circulation issue de sa réunion tenue le 13 décembre 2011, comme suit :

- D'interdire le stationnement dans la courbe intérieure proche de l'intersection des avenues Lionel-Daunais et Charles-Goulet, soit du côté sud-ouest de l'avenue Charles-Goulet;
- D'approuver l'installation d'un panneau d'interdiction de passage de camion sur l'avenue Émile-Legault;
- D'interdire l'installation d'un feu de priorité de virage à gauche à l'intersection du boulevard Ray-Lawson et de la rue Jarry, direction nord;
- D'interdire le stationnement entre le lampadaire et l'entrée charretière de l'immeuble sis au 7000 du boulevard des Roseraies;
- D'autoriser l'installation de deux panneaux d'indication (panneaux à flèches) pour la rue Jarry, soit un panneau à l'intersection des rues Grenache et Colbert, et un panneau à l'intersection des rues Grenache et Claveau;
- D'autoriser le marquage de quatre (4) traverses piétonnières à l'intersection de l'avenue Saint-Donat et du boulevard Roi-René;
- D'approuver le retrait de la signalisation de la case de stationnement réservée pour personne à mobilité réduite au 7725 de l'avenue Rondeau;
- D'approuver l'installation d'un panneau d'interdiction de virage à droite pour les camions, voie de desserte A40 et avenue Jean-Desprez;
- D'approuver l'avis du comité de circulation de ne pas agrandir le débarcadère de l'école Wilfrid-Pelletier, sur la place Montoire;
- D'interdire le stationnement dans la partie courbe de la place de Bellefontaine;
- De retirer la case de stationnement réservée pour personne à mobilité réduite vis-à-vis du 7470 de l'avenue de la Malicorne et autoriser une place de stationnement sur le côté opposé à cette adresse.

ADOPTÉE

70.01 1111597041

CA12 12040

Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 février 2012

Il est proposé par Michelle Di Genova Zammit

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE

70.02

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Marie-Thérèse Stephen
Directrice des affaires publiques et du
greffe et Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil
d'arrondissement tenue le 6 mars 2012